

Rapport 4-6 - Projet d'avis sur le transfert de compétence transports des départements à la région

Intervention de Jean Christophe GOSSART pour la CGT

Nous apporterons quelques éléments d'éclairage aux conseillers de notre assemblée, après le choix effectué par l'exécutif régional. Le transfert de compétence s'accompagnera du transfert financier des départements vers la région. Pour exemple, le département de la Nièvre l'évaluation financière sera d'environ 15 millions d'euros, pour la Saône et Loire de 19 millions d'euros. La Chambre Régionale des Comptes sera le garant des opérations de transfert des financements des départements à la région. La CGT propose un traitement social du transfert des personnels dans le cadre du développement humain durable et l'exigence d'une transférabilité du contrat de travail sans perte de droits sociaux.

Se pose notamment la question de la forme juridique : régie régionale de ligne, une Société Publique Locale ou autres. Des réunions avec les départements et les services de la région et élus qui se déroulaient avec un certain contraste : pour trois départements Côte d'Or, Saône et Loire et Yonne les discussions avanceraient, pour les départements du Doubs et de la Nièvre cela s'améliorait, pour deux autres départements le Jura et la Haute Saône cela semblerait plus difficile. Quant au Territoire de Belfort il est en attente de décision.

Nous nous interrogeons sur la délégation à la commission permanente. La CGT émet une réserve sur la délégation à la commission permanente. Sur un sujet aussi important cela mérite plus de démocratie au sein du conseil régional ; avec une exigence constante : l'amélioration des besoins pour les usagers que sont les écoliers.

La CGT souhaite que l'exécutif régional dans le cadre de la prise de compétence fasse la démonstration que la transition énergétique dans le volet transport, développement durable ne soit pas ignoré mais qu'il y ait bien une véritable volonté de développer avec les entreprises de transports routiers de voyageurs et fabricants des motorisations au GNV et/ou au Bio méthane produit localement pour les cars. La CGT votera cet avis.